

## Convention de collaboration

Entre d'une part,

**Connaissance 3**, Université des Seniors du Canton de Vaud  
Ci-après « C3 », représentée par Monsieur le Professeur Roger Darioli, Président

et d'autre part,

**L'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source**,  
ci-après « La Source », représenté par Monsieur Jacques Chapuis, Directeur

ci-après également désignées individuellement comme « Partie » ou collectivement comme  
« Parties ».

<b>But</b>	<p><u>Article premier</u>  La présente convention a pour but de définir la collaboration entre C3 et La Source, membre de la HES-SO.</p> <p>C3 et La Source affirment leur volonté de collaborer à divers projets de formation et de recherche communs.</p>
<b>Délégué de la HES- La Source</b>	<p><u>Article 2</u>  La Direction de La Source désigne, à titre gracieux, un professeur qui assurera la liaison entre les parties de la Convention; celui-ci agira en tant que délégué au groupe des pupitres de C3 et sera plus particulièrement responsable du « pupitre santé » qui se charge de l'organisation de 2 à 3 conférences dans l'année.</p>
<b>Activités communes</b>	<p><u>Article 3</u></p> <p><sup>1</sup> Dans le cadre des conférences lausannoises de Connaissance 3 (dès la saison 2017-2018), organisation commune d'au moins une conférence annuelle portant sur la « santé » (les conférenciers sont défrayés CHF 200.- par conférence).</p> <p><sup>2</sup> Mise à disposition d'enseignants chargés de cours chez Connaissance 3 (les professeurs sont payés CHF 60.- par période de 45 minutes, soit CHF 120.- pour un cours de d'1h30).</p> <p><sup>3</sup> Collaboration dans le cadre du « Senior living lab » ou d'autres projets concernant le vieillissement.</p> <p><sup>4</sup> Collaborations des seniors de Connaissance 3 pouvant être impliqués dans les activités mobilisant les usagers de la santé, telles que: hôpital simulé, témoignages, contribution à l'enseignement et/ou à la recherche (modalités de rétribution à définir selon l'activité d'acteur ou d'expert).</p> <p><sup>5</sup> Toute autre collaboration convenue par les parties.</p>
<b>Information et Communication</b>	<p><u>Article 4</u>  Les parties s'entendent pour la visibilité de leur collaboration et la valorisation des produits via leurs sites internet et leurs publications respectives ainsi qu'au travers de campagnes de communication spécifiques aux événements.</p> <p>La Source et C3 collaborent dans le cadre d'activités de recherche et de vulgarisation scientifique, chaque partenaire veillant à assurer à l'autre une bonne visibilité.</p>

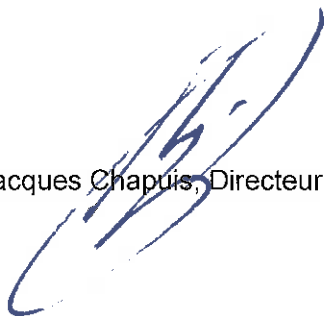
<b>Auditeurs</b>	<u>Article 5</u> Les titulaires d'abonnement de C3 peuvent assister gratuitement à certains colloques, conférences et séminaires publics organisés à La Source, selon une programmation semestrielle. En contre-partie, les étudiants et salariés de La Source peuvent assister gratuitement aux conférences de C3.
<b>Plan de retraite</b>	<u>Article 6</u> En guise de cadeau d'au-revoir de l'entreprise, les salariés de La Source arrivant en âge de retraite reçoivent un bon cadeau pour une carte d'adhérent à C3 (d'une valeur de CHF 50.-).
<b>Modification de la Convention</b>	<u>Article 7</u> Cette Convention peut être modifiée en tout temps moyennant accord écrit des deux parties.
<b>Durée de la Convention</b>	<u>Article 8</u> Cette Convention est conclue pour une durée de cinq ans. Elle est renouvelable tacitement d'année en année, sauf dénonciation expresse six mois à l'avance. Elle entre en vigueur le jour de sa signature.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux pour être remis aux deux parties.

Lausanne, le 7.12.2016

l'Institut et la Haute Ecole de la santé La Source

Jacques Chapuis, Directeur



Lausanne, le 7.12.2016

Connaissance 3,  
 Université des Seniors du canton de Vaud

Roger Darioli, Président

